



## FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

### Mise en place d'un verger conservatoire



Aménagement

N° de l'action :



AMENAGEMENT-1

#### → Objectifs et cibles de l'action

Créer un verger de sauvegarde en replantant des arbres fruitiers en variétés anciennes, accompagné ou non d'arbustes à petits fruits, de haies mellifères, d'aménagements pour la petite faune sauvage et de signalétiques pédagogiques.

#### → Descriptif de l'action



Vous trouverez des éléments techniques sur le centre de ressource du site de l'ARB.

La création d'un verger conservatoire présente de nombreux avantages en termes de préservation de la biodiversité et des variétés fruitières locales. Les espèces végétales anciennes issues du patrimoine naturel régional sont réputées pour leur rusticité et leur résistance aux maladies. Ces espèces comprennent une grande diversité de fruits en BFC tels que les pommes, les poires, les cerises, les prunes, les châtaignes et les noix.

Un verger conservatoire joue un rôle essentiel en assurant la perpétuation des variétés locales, en préservant les savoir-faire qui leur sont associés, en facilitant leur étude, leur description et leur propagation. Il fonctionne comme une véritable réserve génétique, contribuant à la diminution de l'érosion génétique en maintenant chaque variété dans sa région d'origine, ce qui réduit les risques de destruction et de maladies.

Pour qu'un verger puisse être qualifié de «conservatoire», les variétés qu'il abrite doivent être authentifiées et répertoriées par une association pomologique ou un autre organisme spécialisé. Il offre au public l'opportunité de découvrir des fruits parfois oubliés. La gestion et l'entretien d'un tel verger doivent être durables, ce qui rend préférable l'implication d'une collectivité.

Les vergers conservatoires, en fonction de leur localisation, peuvent favoriser les continuités écologiques entre réservoir de biodiversité. Les vieux arbres à hautes tiges, riches en cavités, sont particulièrement importants. Par ailleurs, même un jeune verger peut accueillir une faune diversifiée, offrant ainsi différents types de niches écologiques.

Pour maintenir la biodiversité dans et autour du verger, il est recommandé de prendre les mesures complémentaires suivantes : planter ou maintenir des haies champêtres autour du verger, préserver les bandes enherbées qui sont des milieux favorables aux insectes, conserver les vieux arbres à cavités, associer le verger à du pâturage extensif ou à une fauche partielle, privilégier les traitements naturels, installer des nichoirs, des piquets et des abris pour la faune [comme des tas de bois pour la belette, des murs de pierre avec cavités pour les lézards, ou des espaces derrière un bardage pour les chauves-souris].

Il est également recommandé de privilégier la marque Végétal local qui garantit l'origine locale des plants et labellise l'ensemble du réseau, comprenant les collecteurs de graines, les cultivateurs et les producteurs. Elle permet ainsi une meilleure transparence quant à la provenance des plants vendus. Cette marque est gérée par l'Office français de la biodiversité et animé en Bourgogne-Franche-Comté par France Nature Environnement.

#### → Dispositif de suivi-évaluation de l'action

**i** La liste des indicateurs à suivre et des livrables à produire pour s'assurer de l'efficacité de l'action au terme des 3 ans d'engagement.

##### • INDICATEURS

Nombre d'arbres plantés / Surface du verger / Liste des structures impliquées / Taux de fréquentation du site...

Autre [facultatif] :



##### • DOCUMENTS PRODUITS

Bilan de l'action

Autre [facultatif] :



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

**i** Indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



Liste des pièces-jointes annexées (facultatif) > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance à la [Stratégie Régionale pour la Biodiversité \[SRB\]](#)

A1	A/ Préserver et reconquérir la biodiversité	1/ Protéger et gérer le patrimoine naturel
----	---	--

→ Préconisations **i** [ Cadre réservé à l'instruction ]